



COMMISSION JEUNES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.87

PV N°47 DU SAMEDI 13/07/2024

Réunion du 8 juillet 2024

Président : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
Secrétaire : Gérard D'ANGELO - 06 15 97 16 67
Coupes Jeunes : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
U17 / U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
U14 / U15 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90
U11 : Anthony CORDOVA - 07 81 09 81 28
U9 : Alain CERRUTTI et Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01

COURRIERS REÇUS

Anzieux : demande de changement de Poule U18 D2, saison 2024/2025.
Pays de Coise : problème engagement, saison 2024/2025.
St Just St Rambert : engagement U18 D2, saison 2024/2025.
Veauche : renomination équipe U17 D1, saison 2024/2025.
Se. Avant Garde : invitation tournoi rentrée du 14 septembre.
Hautes Chaumes : création équipe U13 + tablette saison 2024/2025.
Se. St Victor : suppression équipes U17 et U18, saison 2024/2025.
Monts du Forez : problème engagement jeunes, saison 2024/2025.
L'Etrat La Tour : demande dates engagement équipes jeunes et coupes, saison 2023/2024

INFORMATIONS AUX CLUBS

- A l'attention des clubs :

Tous mails concernant la Commission des Jeunes doivent être envoyés directement à la Commission, afin que la demande soit traitée plus rapidement, à l'adresse e-mail suivante :

technique-jeunes@loire.fff.fr

[La Commission des Jeunes vous souhaite une bonne fin de saison et de bonnes vacances](#)

INFORMATIONS U20 / U18 / U17 / COUPES

U20

Les clubs souhaitant participer à un championnat U20 peuvent s'inscrire avant le 31 juillet.

Nous démarrerons un championnat à partir de 10 équipes. La poule n'excédera pas 12 équipes. Les premiers inscrits seront choisis.

Les engagements se feront par mail, adressé à la Commission des Jeunes.

U18

D1 :

Le premier est St Chamond qui accède en U20 R2 et conserve sa place en U18 D1

Sorbiers Talaudière descend de U16 R2 et choisi d'intégrer les U18 D1.

Il y a donc 5 descendants : Riorges, Olympique St Etienne, Cellieu, Essor et St Galmier Chamboeuf.

4 clubs montent de U18 D2 : Chambon Dervaux, Roche St Genest 2, Loire Forez et Loire Sornin.

La poule U18 D1, saison 2024/2025 :

Chambon Dervaux, Commelle, L'Etrat La Tour 2, Loire Forez, Loire Sornin, Oc. Ondaine, Roche St Genest 2, Savigneux Montbrison 2, St Chamond, Sorbiers Talaudière, Veauche 2 et Villars.

La date limite d'inscription est le 31 juillet inclus.

La première journée de championnat est le 14 septembre.

D2 :

Les montants en U18 D1 ; Chambon Dervaux, Roche St Genest 2, Loire Forez et Loire Sornin.

Les descendants en U18 D3 ; St Just St Rambert, Entente Doizieux/St Paul, Haut Pilat, Feurs et Roanne Parc.

Les montants en U18 D2 : Fc. St Etienne, Bords de Loire, Bois Noirs et Rhins Trambouze.

Provisoirement, nous avons établis les deux poules Nord et Sud, suivant l'article 1 des compétitions jeunes U18. (zone géographique).

Poule A : Abh, Anzieux, Bords de Loire, Cellieu, Fc. St Etienne, La Fouillouse, Olympique St Etienne 2, Pays de Coise, Rive de Gier, Se. St Charles Vigilante, St Christo Marcenod, St Galmier Chamboeuf.

Poule B : Bois Noirs, Ecotay Moingt, Essor, Goal Foot, Le Coteau, Lignon Couzan, Montagnes du Matin, Nord Roannais, Rhins Trambouze, Riorges, Roannais Foot 42 (3), St Just St Rambert.

St Priest en Jarez ne s'engage pas en U18 D2.

D'après l'article 8-1-4 des règlements championnats jeunes U18, c'est le 1er descendant qui est repêché.

Haut Pilat a refusé le repêchage (pas d'engagement en U18). C'est donc le meilleur des onzièmes (poules A et B) qui est repêché suivant l'article 24-6 des règlements sportifs (départage mini-championnat descente). C'est St Just St Rambert (poule A) qui bénéficie de ce repêchage et confirmera par mail.

En cas de nouveau repêchage, c'est Feurs qui sera proposé ; ensuite le premier des deuxièmes D3 suivant l'article 24-7 des règlements sportifs (départage mini-championnat montée). Puis le meilleur des troisièmes, puis le deuxième, puis le troisième et le quatrième Les quatrièmes n'ont pas le droit de monter.

Les derniers de D2 (poules A et B) ne peuvent se maintenir, d'après l'article 24-1 des règlements généraux Ligue.

Un club peut faire une demande pour changer de poules, nous pourrons le satisfaire suivant nos possibilités. Il peut également le faire en accord avec un club de la poule opposée.

Les repêchés joueront dans les poules ayant des « trous », mais nous ferons le maximum pour l'équité de la compétition.

La date limite d'inscription est le 31 juillet inclus.

La première journée de championnat est le 14 septembre.

D3 :

Toutes les équipes peuvent s'inscrire

La première phase qui déterminera la D3 et la D4, débutera le 28 septembre.

La date limite d'inscription est le 1er septembre.

U17

D1 :

Firminy monte en U18 R2 et conserve sa place en U17 D1.

Sorbiers Talaudière, St Paul en Jarez, Ricamarie Montcel et Riorges descendent en U17 D2.

Veauche et St Paul en Jarez, descendant de U16 R2, ont choisi de participer au championnat U17 D1.

Fc. St Etienne et Se. Côte Chaude ou Se. la Rivière montent en U17 D1.

La poule de U17 D1, saison 2024/2025 :

Firminy, Rive de Gier, St Chamond, Ecotay Moingt, St Galmier Chamboeuf, St Just St Rambert, St Paul en Jarez, Veauche, Feurs, Haut Pilat, Fc. St Etienne, Se. Côte Chaude ou Se. la Rivière.

La date limite d'inscription est le 31 juillet.

La 1ère journée est le 14 septembre.

D2 :

Toutes les équipes peuvent s'inscrire.

La mise en place de ce championnat n'est pas encore déterminée et dépendra du nombre d'engagés.

La date limite d'engagement est le 15 août et le début du championnat sera le 14 septembre.

Coupes

La date limite d'engagement est le 31 juillet.

Le 1er tour en U18, le 14 septembre pour les équipes D3, et le 22 septembre, pour les U15.

Les clubs s'engageant en U17 car n'ayant pas d'équipe U18, peuvent s'engager en Coupe de la Loire U18.

INFORMATIONS U14 / U15 / U15 à 8

U15 D1

Montées :

Villars, Rive de Gier 2, Abh, Entente Avenir Côte/Filerin

U15 D2

Montées :

Fc. St Etienne, St Joseph St Martin, Loire Forez, Commelle

Descentes :

Le Coteau, St Chamond, Oc. Ondaine, Haut Pilat

U15 D3 :

Descentes :

Olympique du Montcel, La Fouillouse, Goal Foot, St Romain le Puy

La date butoir pour les engagements U15 D1 et D2 est fixée au 31 juillet.

La date butoir pour les engagements U14, U15 D3 et U15 à 8 est fixée au 28 août.

Concernant la gestion des terrains, n'oubliez pas de faire vos desideratas lors des engagements, afin d'avoir une meilleure gestion.

U15 D1

Poule Unique

Abh, Andrézieux Bouthéon 2, Ecotay Moingt, Entente Avenir Côte/Filerin, Riorges, Rive de Gier, Roannais Foot 42, St Christo Marcenod, St Galmier Chamboeuf, St Just St Rambert, St Paul en Jarez, Villars

U15 D2

Provisoirement, nous avons établi les deux poules Nord et Sud, suivant l'article 1 des compétitions jeunes U18 (zone géographique).

Les poules ne sont pas définitives

En cas de repêchages, les équipes seront mise en poules A ou B, suivant les besoins.

Poule A

Cellieu, Fc. St Etienne, Haut Pilat, Luriecq/Sud Forez, Oc. Ondaine, Se. Côte Chaude, Se. La Rivière, Se. St Charles Vigilante, St Chamond, St Joseph St Martin, St Paul en Jarez 2, Veauche 2

Poule B

Anzieux, Bois Noirs, Commelle, Feurs, Le Coteau, Goal Foot, L'Etrat La Tour 2, Lignon Couzan, Loire Forez, Loire Sornin, Pays de Coise, Roannais Foot 42 (3)

Roche St Genest 2 ne s'engage pas en U15 D2.

D'après l'article 8-1-4 des règlements championnats jeunes U18, c'est le 1er descendant qui est repêché.

C'est donc le meilleur des onzièmes (poules A et B) qui est repêché, suivant l'article 24-6 des règlements sportifs (départage mini-championnat descente). C'est Goal Foot (poule B) qui bénéficie de ce repêchage et a confirmé par mail.

En cas de nouveau repêchage, c'est Ricamarie du Montcel qui sera proposé ; ensuite le premier des deuxièmes D3 suivant l'article 24-7 des règlements sportifs (départage mini-championnat montée). Puis le meilleur des troisièmes, puis le deuxième, puis le troisième et le quatrième Les quatrièmes n'ont pas le droit de monter.

Les derniers de D2 (poules A et B) ne peuvent se maintenir, d'après l'article 24-1 des règlements généraux Ligue.

Un club peut faire une demande pour changer de poules, nous pourrons le satisfaire suivant nos possibilités. Il peut également le faire en accord avec un club de la poule opposée.

Les repêchés joueront dans les poules ayant des « trous », mais nous ferons le maximum pour l'équité de la compétition.

La date limite d'inscription est le 31 juillet inclus.

La 1^{ère} journée U15 D1 / D2 est fixée au dimanche 8 septembre.

U15 D3

La 1^{ère} journée (phase 1) U15 D3 est fixée au dimanche 29 septembre.

U14

La 1^{ère} journée U14 D1 est fixée au dimanche 8 septembre.

U13

La date butoir pour les engagements U13 est fixée au 10 septembre.

U7

La date butoir pour les engagements U7 est fixée au 10 septembre.

INFORMATIONS U9

Pour la saison 2024/2025, votre seul interlocuteur sera Charles BOULOGNE. Vous pourrez le joindre uniquement au 06 81 76 10 01.

Merci d'en prendre note.